



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

Déclaration CGT

Le MTES, le MCTRCT et la notion d'État : aperçu d'une entreprise de démolition (et de travaux privés)

Madame la Secrétaire générale, Mesdames, Messieurs, chers camarades,

L'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen et ses retombées toxiques de tous ordres, met à nu les conséquences désastreuses des choix budgétaires politiques de ce gouvernement, qui accroît les nuisances initiées par ses prédécesseurs. Après des années de casse du service public et d'atteintes au droit du travail et au droit de l'environnement, dont AP 2022 est le dernier avatar mais pas le moindre, au prétexte fallacieux de "modernisation" et de "simplification", l'État n'assure plus ses missions régaliennes élémentaires de protection de l'environnement, des salariés ni de la population.

Il n'assure d'ailleurs plus grand-chose, à part peut-être sa communication, dans un objectif strictement électoral : où donc est passé l'intérêt général ?

Le projet de loi de finance 2020 réduit encore les moyens du MTES et du MCTRCT, en supprimant 5 000 emplois d'ici 2022. Nous avons toutefois noté les aménagements de peine annoncés le 27 septembre au dernier CTM, à savoir l'annulation en 2020 de la baisse d'effectif du tout nouvel OFB, la fin du chantage sur la disparition des OPA, le maintien des laboratoires d'hydrobiologie et la réflexion sur leur pilotage et enfin, le maintien de la dérogation au RIFSEEP pour les corps techniques durant 3 ans.

Dans ce PLF régressif figurent aussi des transferts de personnels au ministère de l'Intérieur et dans la Fonction publique territoriale, autre marqueur du désengagement de l'Etat, de l'abandon des missions de service public et de la suppression des compétences techniques, qui laissent des décideurs politiques désarmés et à la merci des entreprises privées. (Ce qui est bien avec ces dernières, c'est que les choses sont claires : elles au moins ne font pas mine de servir l'intérêt général.) L'externalisation et les privatisations baissent la qualité et augmentent le coût du service facturé aux citoyen/nes. Des exemples ? Le projet de privatisation d'ADP ; le retour d'expérience des concessions d'autoroutes, dont les gros profits vont aux actionnaires ; un réseau routier national qui se dégrade et que l'Etat veut céder aux collectivités territoriales ou concéder à de grandes sociétés bien connues ; le réseau fluvial menacé par une politique de « dénavigation », nouveau concept fumeux, dénué de sens. Et le logement social, lui aussi sacrifié sur l'autel du libéralisme, dans une attaque sans précédent contre les locataires à faibles revenus.

Différentes lois accentuent le rôle des préfets/ètes dans l'application des politiques de nos ministères. Or il est bien clair que le long terme et la préservation de l'environnement sont le cadet de leurs soucis, face aux appétits et projets économiques de très court terme. On est dans la politique de la terre brûlée et de la croissance à tout prix. Leur horizon est celui de la durée de leur poste : deux ou trois ans. Ils / elles sont, sauf exception, les fidèles valets des valeurs dominantes et des *lobbies* en action : du PIB sinon rien, combustion de pétrole maximale et créations d'emplois au rabais.

Les réunions informelles de concertation organisées par les préfets de région sur l'évolution de l'Organisation territoriale de l'État confirment le simulacre de « *dialogue social* » et illustrent la précipitation dans l'urgence dépassée : aucune réponse sérieuse sur la possibilité d'assurer les missions et

quant au nombre d'agents qui seraient transférés aux collectivités ou des DREAL aux DDT-M. **Avez-vous des réponses concrètes à ces questions ?**

Restructurations permanentes, transferts de compétences, mobilités forcées, absence de perspectives, « *management* » entrepreneurial, perte de sens au travail ne font qu'aggraver la souffrance et les troubles socio-professionnels d'agents dévoué/es au service public, engagé/es dans sa qualité. Ces orientations politiques, que vous relayez fidèlement, ne sont pas tenables. L'auto-sabotage de l'Etat, sous pression des vecteurs de la doctrine la plus libérale, dégrade nos conditions de travail, détruit les ministères et le service public, dans une optique plausible d'extinction à brève échéance. Les impacts professionnels seront majeurs, supérieurs à ceux des précédents sabotages. **La CGT demande donc fermement à ce que des études d'impact soient réalisées systématiquement, et que les CHSCT en soient saisis.**

La prise en compte de la dimension sociale et environnementale des défis n'est pas compatible avec libéralisme économique. Nous sommes en état d'urgence sociale et écologique. A l'inverse, le service public de l'écologie du XXIème siècle exige un grand ministère doté de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.

Le menu de ce comité technique illustre cette avalanche de soi-disant « *réformes* » qui sont des régressions, car il est chargé en projets au fond destructifs, dont la création, tant vantée, d'établissements qui seront au mieux des cache-misère : ANCT, OFB, Université Gustave Eiffel. Ces créations ne sont pas voulues mais réprouvées par une majorité des personnels, qui les subissent, y compris par la plupart des cadres et dirigeants, qui y sont obligés. Mais inutile d'anticiper sur les débats à venir.

La semaine dernière, s'est tenu le comité technique (CT) central des DDI, faisant suite à trois jours de séminaire national des directeurs de DDT-M. Cela a été l'occasion, à nouveau, de tenter de persuader ces directeurs que le message du gouvernement et du président Macron était de redonner la priorité au niveau départemental dans les missions et les effectifs, malgré la poursuite de l'amputation de ceux-ci, accentuée par le transfert de 1 149 ETP du MTEs vers le ministère de l'intérieur, ajoutés à ceux du ministère de l'agriculture. L'ensemble des organisations syndicales du CT des DDI ont rappelé leur opposition à la création des SG Communs aux DDI et aux préfectures, sur le fond et sur la forme :

- sur le fond, car ce nouveau coup bas à visée comptable fait fi des liens étroits entre les fonctions supports et les fonctions métier liées aux politiques publiques mises en œuvre et parce qu'elle accélère la mise sous tutelle des DDI par les préfectures, avant peut-être leur absorption pure et simple, dans la droite ligne de l'abandon programmé des services techniques ministériels de proximité ;
- sur la forme, car il est parfaitement inadmissible que cette réforme, si elle était maintenue, ne soit pas considérée comme une restructuration, ouvrant droit à des garanties et contreparties, notamment financières, pour les agents concernés.

Le Secrétaire général du gouvernement a rappelé que les questions liées au volontariat et au droit au retour relèvent de la responsabilité de chaque ministère. Les élu-e-s en CAP, pour leurs dernières CAP de mobilité de fin 2019, n'accepteront aucun blocage de mutation. Ce sont bien les ministères qui devront gérer les sureffectifs nécessaires et **nous demandons l'intervention de nos ministres pour obtenir des marges de manœuvre, afin de respecter le droit des agents à ne pas être transférés *manu militari* dans les SG communs.**

De même, **la garantie du maintien des actions sociales ministérielles** : budget, structures, prestations spécifiques ... **doit être portée par le ministère dans le groupe de travail interministériel** qui se réunira dans les prochaines semaines et non par le ministère de l'Intérieur !

Sur la restauration collective, quelle démarche avez-vous entreprise pour éviter la TVA sur les subventions « repas », TVA qui risque également d'être appliquée à toutes les prestations sociales ? Face à ce risque, nous avons mis en place une [pétition](#) : « *Non à la TVA - Défendons nos prestations sociales* ». Nous invitons tous les personnels à la signer et à la faire signer : <http://ufsecgt.fr/spip.php?article7327> .

Sur la gestion des personnels, la CGT dénonce les décisions arbitraires prises en *catimini* par la DRH, concernant notamment les notes sur la PSR et les ISS non concertées, et le précédent exercice sur les mobilités. Le non-respect des priorités sociales (art. 60) et des priorités ministérielles est une application avant l'heure de la gestion préconisée par le gouvernement. **Nous exigeons que les élu-e-s en CAP soient consulté-e-s sur toute mesure relative à la gestion des différents corps.** Elles et ils doivent être également associé-e-s au travail sur le texte d'application des futures lignes directrices de gestion dans notre ministère.

Quant aux prochaines « CAP promotions », le nombre de postes offerts, réduit par la fin du plan de requalification, sera loin de répondre à la reconnaissance légitime des agents. La CGT demande une augmentation substantielle des possibilités de promotion. Nous avons revendiqué un nouveau plan. **Allez-vous enfin saisir le « guichet unique », sachant que le MAA vient lui d'obtenir un plan de 4 ans ?**

Sur l'indemnitaire, vous auriez annoncé aux directeurs des DDT-M, lors de leur dernier séminaire, une amélioration de l'indemnitaire avec la revalorisation de l'IFSE prévue à l'issue des quatre ans d'existence, permettant ainsi de rectifier certains défauts constatés du RIFSEEP : **qu'entendez-vous exactement par là ?**

Le comparatif du niveau des socles des personnels administratifs MAA et MTES-MCTRCT n'est aujourd'hui pas en notre faveur. Pour nos ministères, la note de gestion 2018 s'est appliquée en 2019. **Quel est le calendrier pour discuter de la nouvelle note de gestion avec les représentants du personnel ?**

Le congrès de notre fédération a adopté début octobre une motion demandant à la ministre le retrait de la sanction de mutation d'office à l'encontre de Nicolas Mayer, secrétaire général du SNPAM-CGT et chef du pôle culture marine au SML de la DDTM de Gironde. Cette motion souligne la gravité du non-respect du droit syndical dans notre pays, comme l'a montré par ailleurs le rapport 2019 conjoint de l'OIT (Organisation internationale du travail) et du défenseur des droits. Après partage des voix à la CAP des TSDD sur cette sanction prononcée fin 2018 sous l'ère de Rugey, le Conseil supérieur de la fonction publique de l'État a statué sur le recours déposé et demande au ministre le retrait de cette mutation. Vous nous aviez répondu en mars dernier que vous attendiez le retour du CSFPE pour vous prononcer. Vous l'avez désormais : **plus rien ne s'oppose désormais à ce que vous retiriez cette sanction.**

Madame la Secrétaire générale, ce CTM est le dernier que vous présidez. Qu'il nous soit permis de vous souhaiter un franc succès dans vos fonctions prochaines au sein du groupe Nexity, auxquelles la commission de déontologie n'a sans doute vu aucune entorse aux bonnes pratiques, mais aussi de formuler le vœu suivant : celui de nous épargner le classique exercice de rétro-pantouflage, qui renforcerait le sentiment si répandu de défiance vis-à-vis des hauts fonctionnaires, de la part de leur collègues moins gradés comme de l'ensemble de la population française, qui n'en peuvent plus des mensonges et du chassé-croisé toxique entre valeurs du public, en voie de disparition et critères du privé, un peu trop triomphants.

Sur ces sujets comme sur bien d'autres, la révolte gronde.

Nous vous remercions de votre attention.